ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Parkinson

Question écrite n° 7790

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation de la maladie de Parkinson dans la population générale habitant les cantons français les plus agricoles, notamment viticoles. Cette augmentation a été relevée dans une étude épidémiologique nationale. Cette augmentation est observée y compris après exclusion des agriculteurs, souligne l'éditorial du *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (BEH) dédié à la maladie de Parkinson paru la veille de la journée mondiale consacrée à cette pathologie neurodégénérative. Une explication possible serait que l'utilisation importante des pesticides s'accompagnerait d'une exposition des riverains à ces substances phytosanitaires. Ces résultats justifient la surveillance de la maladie de Parkinson chez les agriculteurs et la poursuite d'études sur le rôle de l'exposition non professionnelle aux pesticides en population générale. Il aimerait connaître les dispositifs actuels mis en place par le Gouvernement.

Texte de la réponse

L'agence nationale de santé publique - santé publique France (ANSP-SpF) a publié en avril 2018 un bulletin épidémiologique hebdomadaire consacré à la maladie de Parkinson. Ces données font état d'un doublement prévu du nombre de personnes atteintes de la maladie entre 2005 et 2030 en raison du vieillissement de la population. L'étiologie de cette maladie est multifactorielle. Cependant, ces dernières données publiées relèvent une incidence plus élevée dans les cantons où la viticulture est importante et dans la population riveraine non agricole. Une explication pourrait être l'utilisation importante de pesticides dans ces cantons, avec pour conséquence une exposition des riverains. Ces données nécessitent des travaux complémentaires, notamment sur la connaissance de l'exposition des agriculteurs et des riverains en zone agricole. Une étude multi-sites, va être menée dès 2019 par l'ANSP-SpF et l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), afin de caractériser l'imprégnation des riverains de zones agricoles par les pesticides (mesures prévues dans le sang, les cheveux, les urines) et l'exposition environnementale (mesures prévues dans l'air intérieur, l'air extérieur, les poussières, …), notamment dans les zones viticoles, d'identifier les éventuelles surexpositions et de définir les déterminants de ces expositions. Par ailleurs, l'expertise collective de l'institut national de la santé et de la recherche médicale de 2013 sur les effets des pesticides sur la santé va être actualisée afin de prendre en compte les nouvelles données scientifiques, en ciblant en particulier les populations vulnérables dont les enfants et femmes enceintes ainsi que les riverains de zones agricoles. Enfin, une campagne exploratoire pour surveiller les pesticides dans l'air ambiant est en cours dans différentes régions. Son protocole a été élaboré par le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), en lien avec plusieurs associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sur la base des recommandations émises par l'Anses en octobre 2017. L'objectif de cette campagne, est de valider la méthodologie proposée par l'Anses, avec à terme l'objectif d'instaurer une surveillance nationale des pesticides dans l'air. En termes de surveillance des effets sur la santé humaine des produits phytopharmaceutiques, il faut également rappeler le rôle de l'Anses chargée de la phytopharmacovigilance, dont l'objectif est de détecter au plus tôt les signaux qui peuvent amener à prendre des mesures de prévention ou de limitation des risques liés

aux produits phytopharmaceutiques, en lien avec les réseaux de vigilance et de surveillance des effets sur la santé humaine, notamment les centres antipoison et de toxicovigilance, le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles et le dispositif Phyt'attitude de la mutualité sociale agricole. La maladie de Parkinson, qui est la deuxième maladie neurodégénérative la plus fréquente après la maladie d'Alzheimer, fait l'objet de mesures dans le cadre du plan maladies neurodégénératives, notamment en termes de recherche.

Données clés

Auteur : M. Grégory Besson-Moreau
Circonscription : Aube (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7790
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 avril 2018, page 3460
Réponse publiée au JO le : 17 juillet 2018, page 6442